



**VILLE D'ANDENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU 20 septembre 2021**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. ~~Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;~~

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**2.6. Objet : Projet d'arrêté ministériel  
THON : rue de Liège (RN90)  
Réglementation d'une traversée piétonne**

**Le Conseil,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L 1122-26 § 1<sup>er</sup> et L 1122-30 alinéa 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun, dont les dispositions ont été abrogées et remplacées par l'article 89 du décret-programme du 17 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2019 du Gouvernement wallon relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu le projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière, annexé à une lettre du 7 juillet 2021 du Directeur des Ponts et Chaussées et réceptionné par la Ville d'Andenne le 29 du même mois, disposant : « Sur le territoire de la commune d'ANDENNE section de THON, un passage pour piétons est implanté sur la route N90 – Rue de Liège à hauteur de la cumulée 82,500 » ;

Vu la proposition du Collège communal d'adoption de cet arrêté ministériel ;

Vu à ce sujet la note de synthèse explicative établie le 23 août 2021 par Monsieur Laurent DELBROUCK, Agent technique en chef auprès de la Direction des Services techniques communaux, laquelle vise l'avis du 23 août 2021 de la Direction des Services techniques communaux ;

Vu le plan de situation ;

Vu l'objectif poursuivi d'amélioration de la sécurité ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

A l'unanimité,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Un avis favorable est émis sur la proposition d'arrêté ministériel susvanté, pour lequel nous émettons la remarque suivante : la traversée piétonne sera située sur la Route de Liège (RN 9) à Thon et non rue Gawday à Thon.

**Article 2 :**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise par lettre recommandée au Directeur des Ponts et Chaussées en réponse à ses lettres du 20 septembre 2013 transmissives desdits projets d'arrêtés ministériels, ainsi que des plans de situation les accompagnant.

*Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.*

**PAR LE CONSEIL,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE PRESIDENT,**

**R. GOSSIAUX**

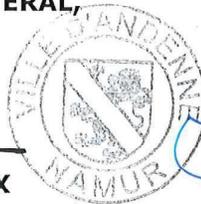
**P. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE BOURGMESTRE,**

**R. GOSSIAUX**



**C. EERDEKENS**